



Avis de concours 2018-10

2^e affichage

Date d'affichage : du 11 avril au 24 avril 2018, 16 h

INFIRMIER CHEF D'ÉQUIPE HÉBERGEMENT

Résidence Marcel-Siouï

**Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directrice adjointe Services sociaux, Pharmaceutiques et Hébergement
Lieu de travail :	Résidence Marcel-Siouï 70, rue de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0

Statut :	Régulier à temps plein, syndiqué
Horaire :	37.5 heures par semaine, du lundi au vendredi (fin de semaine au besoin)
Salaire :	Entre 25.24 \$ et 39.86 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins biopsychosociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions bio psycho sociales variées. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle assure la gestion des programmes d'hébergement, de soins palliatifs et d'enseignement à la clientèle hébergée ainsi que l'amélioration continue de la qualité. Elle participe à la réalisation et au contrôle des processus et des suivis d'indicateur de qualité en regard des soins offerts à la clientèle en hébergement.

** Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

Fonctions principales :

- Programmation;
- Organisation du travail;
- Qualité des soins et des services;
- Dispensation des services;
- Soutien à la gestion;
- Gestion de l'information;
- Gestion des ressources matérielles;
- Agir à titre de responsable du programme en hébergement;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;



Avis de concours 2018-10

2^e affichage

Date d'affichage : du 11 avril au 24 avril 2018, 16 h

- Exécuter d'autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

Exigences :

- Être membre en règle de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec avec assurance responsabilité professionnelle;
- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou toute combinaison de formation ou d'expérience jugée pertinente;
- Certificat en gérontologie ou l'équivalent (atout);
- 5 ans d'expérience pertinente en milieu hospitalier ou en hébergement et soins de longue durée;
- 2 ans d'expérience dans un poste de gestion en soins infirmiers (atout);
- Cours universitaire en gestion des soins infirmiers, certificat ou études en gestion ou en administration (atout) ;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

Qualités requises :

Autonomie, capacité d'établir des relations interpersonnelles, capacité d'établir une relation d'aide, capacité de travailler en équipe, confiance en soi, dynamisme, empathie, esprit d'analyse et de synthèse, initiative, leadership, maîtrise de soi, sens de l'écoute, sens de l'observation, sens de l'organisation, sens de la décision, sens des responsabilités.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT REJOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'elle soit celle ayant obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.